



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS  
Site : <http://www.sitecommunistes.org>  
Hebdo : [communistes-hebdo@sitecommunistes.org](mailto:communistes-hebdo@sitecommunistes.org)  
Courriel : [communistes@sitecommunistes.org](mailto:communistes@sitecommunistes.org)

04/02/2024

## **Résumé des questions économiques et sociales:** **semaine n° 160 du 04 février 2024**

### **EMMAÛS : LE DIRECTEUR ET LA RESPONSABLE RÉGIONALE DE LA HALTE SAINT-JEAN PLACÉS EN GARDE À VUE !**

Alors que les compagnons grévistes d'Emmaüs Saint-André ont passé le cap des 200 jours de mobilisation, les dirigeants de la communauté, Pierre Duponchel et Anne Saingier, ont été placés en garde à vue dans le cadre d'une enquête pour "*travail dissimulé*" et "*traite d'êtres humains*" mercredi 24 janvier 2024.

Après plus de six mois d'attente, le dossier a été remis sur la table. En juillet 2023, les 21 compagnons grévistes de la *Halte Saint-Jean*, communauté Emmaüs de Saint-André-lez-Lille, avaient déposé une plainte pour "*travail dissimulé*" et "*traite d'êtres humains*" auprès du tribunal judiciaire de Lille.

La plainte visait plus particulièrement le directeur de la communauté Emmaüs, Pierre Duponchel, et la directrice historique du lieu, Anne Saingier, qui ont tous deux été placés en garde à vue mardi 23 janvier 2024.

Mercredi 24 janvier 2024, la garde à vue du directeur d'Emmaüs Saint-André a été prolongée, ne permettant pas sa sortie avant la fin de soirée. La garde à vue d'Anne Saingier a quant à elle été levée, en raison de problèmes de santé.

*On voit que ça avance !*

Depuis juillet 2023, soit depuis plus de 200 jours, les 21 mêmes grévistes sont toujours mobilisés devant les portes d'Emmaüs Saint-André. "**On voit que ça avance, c'est un petit pas mais ça faisait longtemps qu'on n'avait plus eu de nouvelles de ce dossier. Ça marque une nouvelle étape.**" Stéphane Vonthron, représentant du bureau de la CGT dans le Nord, accueille la nouvelle avec optimisme.

**"Nos camarades d'Emmaüs attendent malgré tout d'être relogés et d'être régularisés. Cela ne tient qu'au préfet et à Monsieur Duponchel."**

Le 3 janvier dernier, le préfet du Nord avait ordonné la fermeture du lieu pour des raisons de sécurité, à cause "**d'anomalies**" électriques dans le système d'incendie et de panique de l'établissement. Suite à cette décision les compagnons non grévistes ont été relogés par Emmaüs Saint-André.

**Les grévistes attendent toujours une décision les concernant !**

### **BOURGES (CHER) : LE PROCÈS DES CINQ MILITANTS CGT REPORTÉ !**

**Le procès des cinq militants CGT convoqués jeudi matin devant le tribunal correctionnel de Bourges est finalement renvoyé au 16 octobre : la juge préfère que l'affaire soit examinée lors d'une audience collégiale à trois magistrats.**

*" Des syndicalistes, mais pas des voyous ! " C'est peu dire que la CGT a peu goûté le déploiement policier devant le palais de justice. Une soixantaine d'agents et gendarmes mobiles alors que 300 militants CGT étaient rassemblés : " Les cinq camarades qui sont convoqués aujourd'hui, c'est toute la CGT qui est convoquée. Donc on est là ! explique Sébastien Martineau secrétaire de la CGT du Cher. Je n'ai rien contre les agriculteurs mais Il faut bien constater que quand ils font des actions encore plus fortes que les nôtres, généralement, il ne se passe pas grand chose derrière en termes de poursuites."*

Un rassemblement vécu comme **une pression sur la justice** par la présidente du tribunal qui n'a pas voulu endosser seule le jugement dans cette affaire : "*Je comprends la décision de la magistrate au regard des arguments juridiques qui allaient être plaidés* analyse Me Mazardo, avocate de la CGT. *Ce que je déplore cependant, c'est que la justice donne plus de retentissement pour des faits qui sont finalement relativement*

*minimes. Donner une importance par une audience collégiale, c'est donner plus d'importance au rassemblement qui s'en suivra, effectivement."*

Le syndicat ne renoncera évidemment pas à mobiliser en octobre 2024. **Dix mois encore à attendre** regrette, l'un des cinq militants poursuivis pour **entrave à la circulation et dégradation de la chaussée**, et responsable de l'union locale CGT de Saint-Florent sur Cher : " *On n'est pas habitués à comparaître devant un tribunal. Déjà les convocations en gendarmerie et la prise d'ADN, ça n'a pas été évident pour nous, et là se retrouver avec un report jusqu'au mois d'octobre, ça va être assez compliqué. On aimerait tourner la page."*

La peine encourue pour dégradation d'un bien public est de cinq ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende, sur le papier en tout cas.

### **QUAND L'AUTONOMIE DES MÉDECINS DU TRAVAIL EST MISE À MAL, LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS-ES AUSSI !**

Jean-Louis Zylberberg, médecin du travail dans le secteur du BTP, vient d'être interdit d'exercer son métier pendant un an dont six mois avec sursis, par la chambre disciplinaire régionale de l'Ordre des médecins.

C'est l'employeur, l'entreprise *Valente*, qui a décidé de saisir le conseil départemental de l'Ordre des médecins sous prétexte que le Docteur Zylberberg aurait rédigé des « *avis d'inaptitude litigieux (...), de nature à léser de manière directe et certaine* » *Valente Sécurité*.

Rappelant l'affaire du Dr. Dominique Huez de 2018, cette nouvelle attaque à l'encontre de l'autonomie d'exercice des médecins est inconcevable et, à terme, dangereuse pour la santé des salarié-es. Que l'employeur puisse saisir directement l'Ordre des médecins, sans par ailleurs saisir le conseil des Prud'hommes de peur d'avoir à s'étendre sur les conditions de travail de ses salarié-es, est une grave atteinte à la protection de ces dernier-es. Alors même que le Ministère du Travail a lancé en 2023 une campagne de prévention des accidents du travail et que deux travailleur-ses décèdent, chaque jour, dans l'exercice de leurs fonctions, il est urgent de garantir l'autonomie des médecins du travail par rapport aux employeurs !

Les intérêts des salarié-es et la protection de leur santé ne peuvent pas être bafoués par les intérêts économiques du patronat. Ce n'est ni à l'employeur, ni à l'Ordre des médecins, de statuer sur la légitimité ou non d'un arrêt d'inaptitude. De plus, il est inadmissible qu'un-e médecin ait à choisir entre violer le secret médical en divulguant des informations sur le/la patient-e ou renoncer à se défendre et à avoir un procès équitable.

C'est pourquoi la CGT ainsi que son UGICT (Union Générale des Ingénieur-es, Cadres et Technicien-es) exigent la levée de la sanction à l'encontre du Dr. Jean-Louis Zylberberg. Si elle n'était pas levée, cette sanction serait de nature à créer un précédent extrêmement dramatique à l'encontre de la protection de la santé des travailleur-es. Nous exigeons que l'État prenne ses pleines responsabilités, en retirant le terme « *notamment* » de l'article R. 4126-1 du code de la santé publique, afin qu'aucun employeur ne puisse saisir l'Ordre des médecins pour ces raisons et en garantissant l'indépendance et la protection de la médecine du travail. La CGT et son UGICT adressent leur plein soutien à Jean-Louis Zylberberg, camarade ayant plusieurs mandats nationaux à la CGT sur les questions de conditions de travail. Nous resterons vigilant-es quant à la suite des poursuites, dans un contexte de répression syndicale toujours plus violent. Nous rappelons, par ailleurs, que nous ne laisserons jamais la protection de la santé des travailleur-es être mise à mal par le patronat.

### **PRÉAVIS DE GRÈVE DE 7 MOIS À LA RATP !**

Les salariés de la régie des transports franciliens demandent une révision de leurs conditions de travail en pleine inflation et à quelques mois des JO

Les tracteurs ne seront peut-être pas les seuls à s'arrêter. Lundi, la CGT de la RATP a déposé un préavis de grève à partir du lundi 5 février et pour une durée de sept mois selon un communiqué diffusé par le syndicat.

Courant jusqu'au lundi 9 septembre, ce préavis adressé au président et directeur général de la RATP, Jean Castex, dénonce un « *désaccord relatif à l'alarme sociale déposée le mardi 23 janvier 2024, sur le thème des mesures salariales 2024 insuffisantes* ».

#### **Des conditions améliorées en vue des JO de Paris 2024 !**

La CGT met en cause la Direction de la régie qui a confirmé son arbitrage « *qui ne répond pas aux attentes des agents de l'entreprise, soit + 0,9 % d'augmentation dans une période de forte inflation et à la veille d'un défi planétaire, qui est celui d'organiser les Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024, elle ne mesure toujours pas la perception qu'ont les agents de ce dédain à leur égard.* »

Pour faire simple, la CGT-RATP demande une augmentation de 50 points pour tous les salarié-es, la création d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation, le déplafonnement les échelons, l'ouverture de négociations sur la réduction du temps de travail sur la base de 32 heures, de la prime emploi et d'un seul palier pour l'indemnité « *dimanches et jours fériés* ».

## **LES OUVRIER-ES AGRICOLES DISENT STOP À LA MISÈRE ET À L'EXPLOITATION !**

Dans le contexte du mouvement de grogne des agriculteurs, les ouvrier-es agricoles restent ceux dont personne ne parle. Pourtant, par notre force de travail et notre niveau de qualification, nous permettons de faire vivre un secteur économique essentiel dans lequel le recours au salariat est de plus en plus répandu. Les ouvrier-es agricoles ont dû lutter afin d'arracher des droits similaires à ceux des autres salarié-es : avec la mise en place de la Mutualité Sociale Agricole, 10 ans après le régime général de sécurité sociale, l'alignement du SMAG (Salaire Minimum Agricole Garanti) avec le SMIC en 68, l'application des 40H et le paiement des heures supplémentaires grâce à la loi de 1974, alors qu'ils étaient exclus jusque là du bénéfice de la loi de 1936.

Aujourd'hui encore, nous nous battons pour que le code du travail s'applique dans le milieu agricole. **Salaires de misères, heures non rémunérées, logements insalubres, discriminations racistes et sexistes, accidents et morts au travail sont monnaie courante en agriculture.** Les gardien-nes de troupeaux, réuni-es en syndicats CGT, prennent soins de centaines voire de milliers de têtes de bétails durant la saison d'été et sont aussi ramasseurs de fruits et légumes, conducteurs d'engins, ou ouvrier-es dans des fermes une fois l'estive terminée.

La précarité généralisée accentue nos difficultés à nous révolter face à nos employeurs agriculteurs, mais nous sommes déterminés. Nous sommes prêt-es à faire face à la répression qui s'abat sur ceux d'entre nous qui osent dénoncer nos conditions de travail. Dans notre combat pour une vie digne, nous faisons face à **un patronat agricole des plus rétrograde, incarné par la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs (ultralibéraux) et la Coopération Rurale (extrême droite).** Peu soucieuses du respect du code du travail et du bien être des salarié-es, ces organisations aux méthodes clientélistes voir mafieuses dénoncent systématiquement toutes mesures en faveur du progrès social, et peuvent compter sur la complicité sans faille des gouvernements successifs pour accomplir leur sale besogne.

En effet, ce sont ces mêmes organisations patronales, partisans d'un système capitaliste qui organisent la concentration des exploitations agricoles au détriment des petits paysans. Le trio FNSEA-JA-CR est aux ordres des multinationales de l'*agro-business*, comme en témoigne l'impressionnant CV du président de la FNSEA, Arnaud Rousseau. **Des solutions existent pour en finir avec leur système mortifère, elles passent par des convergences nouvelles entre la classe ouvrière et les petits paysans exploités.** Ensemble nous pouvons choisir la planification démocratique de la production alimentaire, la construction de structures collectives, une socialisation de l'agriculture ouvrant la voie à **la satisfaction des besoins alimentaires et non à l'enrichissement d'une poignée d'agro-businessmen.**

**Qui nourrit la population ?** Au bas mot, 40 % de la valeur de la production agricole est réalisée par un prolétariat précaire et smicardisé, pourcentage en constante augmentation du fait notamment des modifications structurelles de l'agriculture nationale. Ce phénomène se conjugue à une socialisation toujours plus accentuée de l'agriculture, notamment au travers de la Politique Agricole Commune. Cette socialisation ne profite qu'à une couche restreinte des agriculteurs et de quelques grands groupes capitalistes. La population n'en voit pas la couleur. 80 % des produits alimentaires consommés sont transformés. On ne réglera pas les problèmes de modèle agricole, de sauvegarde de l'environnement, de santé publique, de qualité des produits... si on ne prend pas en compte les salarié-s qui sont, de fait, les porteurs de solutions réelles.

### **STELLANTIS (NORD) !**

Après l'annonce de la direction du site de Stellantis Hordain (ex Sevelnord) de n'accorder que 15 jours de congés en été aux travailleurs et peut-être d'accorder 3 semaines à 50% du personnel, 200 travailleurs du poste de matin et 300 travailleurs du poste de l'après-midi se sont mis en grève. Ils revendiquent un minimum de 3 semaines en été et la possibilité d'en avoir 4.

### **LU-BELIN (AISNE) : FERMETURE ANNONCÉE DE LA BISCUITERIE À CHÂTEAU-THIERRY !**

Dans le sud de l'Aisne, la biscuiterie Lu va subir une "*fermeture progressive*" d'ici la fin 2025, 61 salarié-es sont concernés par cette très mauvaise nouvelle.

Belin ou plus précisément Lu-Belin appartient depuis quelques années à la multinationale américaine de l'agroalimentaire Mondelez.

Le groupe envisage d'arrêter les activités du site de Château-Thierry et d'en transférer une partie sur le site de La Haye-Foussière (Loire-Atlantique). Tout cela "*en maintenant dans l'hexagone le même volume de production*" et forcément au détriment des emplois sacrifiés sur l'autel du profit.

### **HAUSSES DES SALAIRES : DES SYNDICATS EN PLEIN BRAS DE FER AVEC LES USINES AGROALIMENTAIRES DE LA SOMME !**

Plusieurs entreprises agroalimentaires phares de la Somme vivent leurs négociations annuelles obligatoires (NAO), dans un contexte d'inflation galopante pour les salariés. Les négociations se sont achevées à Nestlé Purina (Aubigny), elles continuent chez Bonduelle (Estrées-Mons).

### **Nestlé Purina cède, Bonduelle négocie toujours !**

Après deux jours de NAO dont 8 heures de grève le 31 janvier, qui ont mis 4 sites à l'arrêt sur 5, la direction de Nestlé Purina à Aubigny valide des augmentations de salaire de 3.6% et de primes de 3.7%. Les salariés ont repris le travail à 21H le mercredi 31 janvier.

Sur le site Bonduelle d'Estrées-Mons, les négociations n'ont pas encore abouti. La CGT de l'entreprise réclame notamment 1% d'augmentation individuelle, la direction propose 0,3 %. Cette dernière met en avant **l'inflation qui diminue la consommation des ménages**, les marchés en retrait et les baisses de volumes traités dans l'usine, ainsi que l'augmentation du prix de l'énergie et matières premières.

Un nouveau round de négociations avec le syndicat CGT s'ouvre le 8 février.

### **VAL-DE-MARNE : LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ANNULE UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SUR LE TRAVAIL DU DIMANCHE !**

Par un arrêté du 30 décembre 2020, le préfet du Val-de-Marne avait autorisé les établissements de vente au détail du département du Val-de-Marne à donner le repos hebdomadaire par roulement à tout ou partie de leurs salariés et à déroger à la règle du repos dominical jusqu'au dimanche 31 janvier 2021.

Cet arrêté a été pris au mépris de toutes les procédures légales, en l'occurrence le préfet n'a été saisi d'aucune demande de dérogation à la règle du repos dominical et surtout n'a procédé à aucune vérification du respect des conditions tenant à l'existence d'un accord collectif ou d'une décision unilatérale de l'employeur prise après référendum.

La Fédération CGT Commerce et Services et l'Union Départementale CGT du Val-de-Marne, alors déboutés en référé, ont donc demandé au tribunal d'annuler cette décision. Le tribunal **a donné droit** à la Fédération et à l'UD du Val de Marne **en annulant l'arrêté du 30 décembre car il violait toutes les dispositions légales qui encadrent la dérogation au repos dominical.**

Même si cette décision intervient trois ans après, elle constitue une victoire pour notre organisation qui continuera à combattre cette tentative de déréglementation du repos dominical.

A l'approche des JO 2024, la Fédération CGT Commerce et Services restera vigilante sur toutes les dérogations à venir qui visent à faire des salariés une main d'œuvre à la disposition du patronat 7 jours sur 7.

### **AUBERT & DUVAL A IMPHY (NIEVRE) : UNE GRÈVE EN CHASSE UNE AUTRE, LES SALARIÉS BLOQUENT LE SITE POUR LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES !**

Des salariés d'Aubert & Duval se sont mis en grève à Imphy mardi 30 janvier. Ils bloquent l'accès aux camions dans l'entreprise. En cause ? Les négociations annuelles obligatoires (NAO).

Une grève avait été levée la veille, lundi 29 janvier. Moins de 24 h plus tard, une autre grève est lancée, cette fois pour les négociations annuelles obligatoires.

La première grève intervenait pour le licenciement jugé abusif d'un salarié. La CGT demandait la réintégration du salarié dans les effectifs. Il a finalement été licencié, non pas pour faute grave, mais pour faute, simple. Pour rappel, il avait quitté son poste pour aller se chercher à manger. Il devait surveiller un four à fusion.

Les négociations avaient tout de même abouti au licenciement du salarié malgré deux semaines de grève consécutives.

Mardi 30 janvier, depuis 8 h, à l'appel de la CGT, des salariés bloquent l'accès aux camions rue Camille Beynac à Imphy alors que les NAO sont en cours depuis une semaine. Un rendez-vous doit avoir lieu dans l'après-midi et un autre la semaine prochaine.

### **Des demandes d'augmentations !**

Laurent Blin, délégué syndical, informe "*qu'une décision collective sera prise dans la journée pour voir la suite donnée à ce mouvement*".

Dans ces revendications, la CGT demande la semaine de 32 h, des augmentations de 6 à 9 %, notamment "*pour lutter contre l'inflation*", ainsi que d'autres augmentations.

### **CORDEMAIS (LOIRE-ATLANTIQUE) : LA CENTRALE BLOQUÉE PAR LES SALARIÉS AVEC LEUR SYNDICAT CGT, POUR LA RECONVERSION !**

La centrale à charbon de Cordemais, actuellement à l'arrêt, était bloquée vendredi matin par la CGT, inquiète pour le devenir du projet de conversion de la centrale à la biomasse.

Une cinquantaine de salariés étaient présents tôt le matin sous des tonnelles, un feu bloquant l'accès à la centrale. Le syndicat avait déposé un préavis de grève le 15 janvier.

La CGT dénonce une position d'EDF "*ambiguë sur le projet*" de conversion.

"*La publication de certains éléments (...) nous laisse à penser que l'entreprise détenue à 100% par l'Etat n'optimise pas, voire alourdit volontairement l'équation économique pour rendre le projet caduc*", écrivait le 25 janvier la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet dans une lettre adressée à Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et, depuis le dernier remaniement, de l'Énergie.

D'après Fabien Deschamps, délégué syndical CGT présent au blocage, le syndicat devrait rencontrer la direction d'EDF le 19 février et le ministre le 7 mars.

Pour lui, le coût du mégawatt "*semble volontairement gonflé, nous empêchant d'être sur le réseau*" pendant la vague de froid, quand l'autre centrale à charbon française encore en activité, à Saint-Avold (Moselle) a repris du service le 9 janvier.

"*Devons-nous y voir une volonté de nuire à la centrale et à ses projets?*", interroge Fabien Deschamps.

Après avoir annoncé l'abandon de Cordemais en juillet 2021, notamment en raison de son coût, EDF avait annoncé en mai 2022 relancer le projet de conversion de la centrale à la biomasse (des granulés prioritairement issus de déchets de bois).

Interrogé sur les craintes des salariés, l'énergéticien a répondu que la "*décarbonation progressive*" de Cordemais s'est déployée dès 2023, avec une utilisation allant jusqu'à "*20% de biomasse en substitution du charbon*".

"*Une conversion totale à la biomasse d'ici 2027 nécessite de définir les modalités de régulation d'un tel fonctionnement*", ajoute EDF, qui souligne que "*plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu et les travaux se poursuivent*", évoquant "*une décision d'ici l'été 2024*".

A terme, les pellets sont censés représenter 80% du combustible de la centrale, selon le projet de conversion Ecocombust. D'après EDF, ce procédé permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses installations de 71% par rapport à un fonctionnement 100% charbon, évitant l'émission de 400.000 tonnes de CO2 par an.

## MONDE

### GRÈVE GÉNÉRALE ARGENTINE : LA DÉFERLANTE !

**Plusieurs centaines de milliers de personnes se sont rassemblées devant le Congrès à Buenos Aires mercredi 24 janvier, jour de grève générale contre les mesures de choc ultralibéral mises en place par le président d'extrême droite nouvellement élu Javier Milei.**

C'est la grève générale la plus rapide de l'histoire argentine après la nomination d'un président de la République. Six semaines seulement. Et c'est aussi une démonstration de force dans les rues de nombreuses villes du pays. La CGT, première organisation syndicale du pays, estime à 1,5 million le nombre de manifestants dans ses rangs, contre la politique de Javier Milei.

Élu avec 55,6 % des voix le 19 novembre 2023, le nouveau président d'extrême droite a pris ses fonctions le 10 décembre. Et enchaîne depuis les mesures chocs au pas de charge. Dès la première semaine :

**la dévaluation de la monnaie nationale de 50 % et la suppression de 5000 emplois de fonctionnaires,** annoncée le 12 décembre.

Puis le 14 décembre des mesures extrêmement répressives concernant **les manifestations et les blocages.**

Après cette mise en bouche, Javier Milei a promulgué un « *Décret de nécessité et d'urgence* » (DNU) le 20 décembre, devant prendre effet le 29 décembre. En tout **366 articles de dérégulation** tous azimuts, qui ne peuvent être bloqués que par un vote hostile des deux chambres du Parlement. Une semaine plus tard, le 27 décembre, le gouvernement a déposé au congrès un projet de loi, dite « *loi omnibus* », qui comprend **664 articles portant sur l'ensemble des secteurs de l'économie et de la vie sociale du pays.** Avec ces textes fleuves, Javier Milei peut notamment s'affranchir du Parlement **pendant deux ans, renouvelable une fois.**

Soit, potentiellement, pour l'entièreté de la durée de son mandat.

### CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES : SUPPRESSION DE MILLIERS D'EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS-UNIS ET EN EUROPE!

Des milliers de travailleurs de l'automobile aux États-Unis et dans d'autres pays vont se retrouver au chômage dans les semaines à venir, Stellantis, Ford et d'autres entreprises mondiales étant à l'origine d'une vague de plus en plus forte de suppressions d'emplois dans l'ensemble de l'économie mondiale.

À Toledo, dans l'Ohio, pas moins de 1.225 travailleurs de Stellantis, soit près d'un quart de la main-d'œuvre du complexe géant de fabrication de Jeep, devraient être licenciés à partir du 5 février. 2.455 autres travailleurs seront également licenciés à l'usine Detroit Assembly Complex-Mack. L'entreprise affirme que la production de Jeep Cherokee dans l'usine sera «*temporairement*» réduite de trois à deux équipes, mais des menaces répétées ont été formulées pour supprimer définitivement la troisième équipe.

Au début du mois, 539 employés intérimaires des usines Stellantis de Detroit et de Kokomo, dans l'Indiana, ont été licenciés.

Le troisième constructeur automobile mondial procède également à 600 suppressions d'emplois dans son usine de Mulhouse, dans l'est de la France, qui touchent principalement les travailleurs contractuels. Entre le 12 février et le 3 mars, 2.250 autres travailleurs de Stellantis seront temporairement licenciés dans son usine de Mirafiori à Turin, en Italie.

Au début du mois, General Motors a licencié 1.300 travailleurs dans le Michigan. Parmi eux, 945 travailleurs de l'usine d'assemblage d'Orion, au nord de Detroit. Par ailleurs, 369 travailleurs de GM sont licenciés à l'usine Grand River de Lansing.

### **FINLANDE : GRÈVE MASSIVE**

Au moins 300.000 salariés du public et du privé ont cessé le travail, jeudi et vendredi, pour protester contre la réforme du droit du travail et la diminution des prestations sociales, menées dans le cadre de la politique d'austérité du gouvernement.

### **AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE**

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement